



Probleme avec intrum justicia

Par **melanie57**, le **20/05/2009** à **10:07**

Bonjour,
suite à la création de mon entreprise en 2001 j'ai contracter un pret sur l'honneur a taux zero et sans garantie personnelle
depuis 2005 nous sommes en cessation de paiement et la liquidation a ete prononcer en juin dernier

depuis plus d 2 mois je recoi des courriers de la société intrum justicia ki me reclame le reste du pret soit 4700 euros
harcelemnt telephonique, courrier et meme des mails
je refuse de payer vu k je ne sui pa cautionnaire sur ce pret
mais hier j'ai reçu un courrier de leur huisser maitre... (supprimé) me sommant de payer a intrum la somme du sous peine de saisie sous 72 heures ????
sans titre executoire sans decision du tribunal
Que dois je faire ??? help

Par **jeetendra**, le **20/05/2009** à **11:05**

bonjour, s'il vous plait évitez sur ce [fluo]site de mentionner le nom d'un professionnel de la justice (juge, avocat, notaire, huissier, etc.), [/fluo]si l'huissier décide d'agir pour le compte de son client, c'est qu'il dispose d'un jugement vous condamnant (titre exécutoire), cherchez une solution à l'amiable, un échelonnement de votre dette, courage à vous, cordialement

Par **melanie57**, le **20/05/2009** à **12:42**

le probleme c'est que je leur ai demander ce titre executoire et il ne me reponde pa de plus je ne voi pa pk je pyerai je n'ai absolument rien a voir avec c pret???

Par **Berni F**, le **20/05/2009** à **18:41**

Bonjour,

d'après ce site, les "prêts sur l'honneur" sont attribué aux personnes et non aux entreprises (donc à vous) mais "sans garanties personnelles"

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/prest-honneur-sans-interet-sans-garantie-personnelle.html>

ce qui impliquerait que vous êtes "redevable" personnellement (vous avez donc quelque chose à voir avec ce prêt) mais que seul votre "honneur" et donc votre capacité ou votre "bon vouloir" garantissent le prêt (puisque sans garanties personnelles)

en gros, si il ne répondent pas à votre demande de justificatif (titre exécutoire), c'est parce qu'ils n'en ont pas et n'en auront probablement pas d'ailleurs.

je connais votre situation : nombre de mes proches (moi inclus) ont eu affaire à ce genre de société pour des dettes imaginaire (pour la plupart en tout cas) fort de ces expériences, je vous conseille de ne plus répondre ou mail et aux courrier (les lettres simples en tout cas, il vaut quand même mieux répondre aux recommandés AR) et de "cordialement" raccrocher au nez quand on vous contacte par téléphone (c'est plus efficace que de ne pas décrocher du tout !)

remarque : quand vous leur raccrocherez au nez, ils pourraient vous rappeler tout de suite après en se plaignant de votre attitude irrespectueuse (expérience personnelle) il ne faut pas hésiter à récidiver !

normalement, si vous vous comportez comme ça, vous ne devriez plus entendre parler d'eux sous quelques semaines.

bonne chance